

Laberge, Jeff

From: Christiane Belle-Larant
Sent: Wednesday, September 13, 2006 12:10 PM
To: Commission
Subject: envoi du mémoire " Initiative de gestion des eaux du bassin Grands Lacs - Saint-Laurent "
Attachments: ME06-09-15 CMI LOSL.pdf

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce attachée le mémoire " Initiative de gestion des eaux du bassin Grands Lacs - Saint-Laurent ", présenté dans le cadre de la consultation publique sur les options en matière de gestion des niveaux et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Ce mémoire vous est également envoyé par courrier ce jour.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Salutations.

Merci de nous confirmer par retour de courriel la bonne réception de ce message.



Christiane Belle-Larant,
secrétaire administrative

Québec (Québec)

Ne manquez pas de lire notre webzine Fr@ncVert
sur notre site Internet

AVIS : Le présent message est à l'usage exclusif de son destinataire et peut contenir des renseignements de nature privilégiée et confidentielle. Il est strictement interdit à toute autre personne de le diffuser, le distribuer ou le reproduire. Si ce message vous a été transmis par erreur, veuillez en informer l'expéditeur et le supprimer immédiatement.

**INITIATIVE DE GESTION DES EAUX DU
BASSIN GRANDS LACS – SAINT-LAURENT**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE**

**DANS LE CADRE
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LES OPTIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES
NIVEAUX ET DES DÉBITS DU LAC ONTARIO
ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT**

PAR
Nature Québec / UQCN

Septembre 2006



Comment citer ce document :

Nature Québec / UQCN, 2006. *Initiative de gestion des eaux du bassin Grands Lacs - Saint-Laurent*, mémoire présenté à la Commission mixte internationale dans le cadre de la consultation publique sur les options en matière de gestion des niveaux et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. 6 pages.

Rédaction : Marc Hudon

ISBN : 2-9803519-4-6

© *Nature* Québec / UQCN, 2006

Québec (Québec) HR 2F9

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE NATURE QUÉBEC / UQCN	1
CONTEXTE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	2
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	3
TRANSITION VERS LA MISE EN ŒUVRE	4
CONCLUSION	6

PRÉSENTATION DE NATURE QUÉBEC / UQCN

Fondé en 1981 comme organisme sans but lucratif, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) devient Nature Québec / UQCN en 2005.

Nature Québec / UQCN souscrit aux trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation :

- maintenir les processus écologiques essentiels et les écosystèmes entretenant la vie;
- préserver la diversité génétique de toutes les espèces biologiques;
- favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Nature Québec / UQCN réfléchit sur l'utilisation de la nature dans l'aménagement du territoire agricole et forestier, dans la gestion du Saint-Laurent et dans la réalisation de projets de développement urbain, routier, industriel, et énergétique. Les experts des commissions Agriculture, Aires protégées, Biodiversité, Eau, Énergie et Foresterie, au cœur du fonctionnement de Nature Québec / UQCN, cherchent à établir les bases des conditions écologiques du développement durable.

Résolument engagé dans un processus qui vise à limiter l'empreinte écologique causée par les usages abusifs, Nature Québec / UQCN participe aux consultations publiques et prend position publiquement pour protéger l'intégrité biologique et la diversité des espèces sur le territoire québécois lorsque des projets de développement fragilisent les écosystèmes et les espèces biologiques.

CONTEXTE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

L'étude sur le plan de régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent est maintenant terminée, après cinq années de travail par l'ensemble des juridictions concernées sous l'égide de la Commission mixte internationale (CMI) et de son Groupe d'étude international avec la participation soutenue du Groupe consultatif sur l'intérêt public (GCIP). Nature Québec / UQCN a participé à ce GCIP. La CMI nous demande, aujourd'hui de commenter le rapport final sur les options en matière de gestion des niveaux et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Il faut se rappeler que, à l'origine (période 1958), le plan de régularisation 1958D a été mis en place afin de régulariser les débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent pour répondre aux trois principaux usages de ces eaux que sont : la navigation commerciale, la production hydroélectrique et les besoins en eau domestique, industrielle et municipale. Ce plan a été développé avec « le crayon et du papier », sans l'aide des supers ordinateurs d'aujourd'hui, et est géré par un Conseil international de contrôle. La perfection n'existant pas en ce monde, il faut toutefois admettre que le Conseil international de contrôle a su développer une façon efficace d'adapter le Plan 1958D aux besoins évolutifs des différents secteurs et usagers touchés en répondant aux usages prioritaires ainsi qu'à ceux de la navigation de plaisance et à la protection de l'environnement.

Parmi les secteurs géographiques touchés, mentionnons le sud et sud-est du lac Ontario, l'ouest et le nord du lac Ontario, les deux rives de la partie amont du fleuve Saint-Laurent et sa partie aval, jusqu'à Trois-Rivières. À eux seuls, ces secteurs regroupent la grande majorité de l'ensemble des usagers.

L'étendue, la diversité et la complexité de ce système font en sorte que le Conseil international de contrôle est à la dure merci des attentes et besoins des différents usagers de chacun des secteurs pour les mêmes périodes de temps. L'impossibilité de répondre à tous les besoins en temps réel ainsi que la pression soutenue des différents lobbies ont et continuent de donner du fil à retordre au Conseil. La CMI tente par cette étude de développer un nouveau plan de régularisation qui répondra aux attentes; Nature Québec / UQCN croit, à la lecture du rapport des options envisagées, que l'exercice servira à intégrer les « déviations » effectuées par le Conseil international de contrôle au fil des ans dans un mécanisme de gestion plus intégrateur et transparent.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

- Les trois options ne se démarquent pas de façon substantielle du plan 1958D avec déviation.
- Nous connaissons bien le fonctionnement et les impacts du plan 1958D avec déviation.
- Le rapport démontre l'efficacité de la gestion effectuée par le Conseil international.
- Page 9, point 5 : « Dans la mesure du possible »... Le Québec est situé en aval du système; en conséquence, une telle façon de fonctionner n'est pas acceptable. Quelles seront les mesures envisagées, non pas pour réagir aux modifications potentielles des apports d'eau découlant des changements climatiques, mais pour bien s'y préparer.
- Page 17, « Utilisations domestiques, industrielles et municipales de l'eau » : Il est mentionné que les municipalités en bordure du Saint-Laurent investiront des millions pour améliorer la qualité et la fiabilité de leur eau. Qu'en est-il du concept d'équité entre les usagers des différents secteurs du système du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent ? Quel seuil de débit utilise-t-on pour justifier la localisation d'une prise d'eau potable...? Quelles sont les mesures que l'amont peut anticiper devoir prendre afin de partager le fardeau d'adaptation avec l'aval ?
- Lorsque l'on parle de compensation dans le rapport (ex : « pourrait être compensé »...), comment se feront ces compensations, qui décidera de la formulation ?
- Page 103, para 3 : Le Groupe d'étude recommande à la CMI d'engager des discussions avec les agences ou les organismes concernés afin « d'explorer la possibilité de mettre en œuvre des mesures d'atténuation ». Comment seront identifiées ces mesures, et quelles mesures seront utilisées, en fonction de quels seuils de niveau d'eau ? La population sera-t-elle consultée au préalable ? Quel sera le suivi effectué sur ces mesures d'atténuation ? Où prendra-t-on le financement ?

TRANSITION VERS LA MISE EN ŒUVRE

- À nos yeux, cette phase représente l'aspect le plus important du rapport.
- Nature Québec / UQCN considère que, advenant le besoin d'identification de mesures d'atténuation pour un secteur ou usage donné, ces mesures doivent être testées préalablement ; de plus, Nature Québec / UQCN est d'avis que la CMI ne peut gérer seule des mesures de compensation.
- Page 104 : Mécanismes d'atténuation du type « qui pourraient être étudiés ». La majorité des mesures énumérées requiert beaucoup de temps et d'énergie de la part de ministères, de villes, et d'autres instances afin de les définir, d'élaborer les programmes de financement, de consulter les populations, etc. Il s'agit d'un travail énorme à faire avec peu de moyens financiers disponibles. Comment la CMI influencera-t-elle les gouvernements supérieurs à rendre les fonds disponibles pour ces mandats ?
- Nature Québec / UQCN reconnaît la valeur ajoutée de la planification d'une vision commune.
- Nature Québec / UQCN est favorable à la réorganisation du soutien technique et à l'élargissement « équilibré » de la représentation du Conseil international de contrôle. Page 106 : En ce qui concerne les composantes de base d'un plan de gestion adaptative réalisable sur le plan pratique : nous nous questionnons sur les sources de financement possibles qui devront contribuer à cette évolution : la mise à jour des modèles, la validation des données, la mise en place des réseaux de surveillance, etc.
- Lorsqu'il est mentionné que la « coordination », l'évaluation et l'incorporation des mesures nécessaires « doivent être sous la responsabilité de la CMI », qu'en est-il du respect des compétences des provinces ou états... ? Y-a-t-il des ententes envisagées à venir ?
- Page 109 : la CMI envisage la possibilité de « taxer » les utilisateurs.... La CMI n'est pas un gouvernement et le pouvoir de taxation ne relève pas de ses compétences. La CMI peut critiquer, mais elle ne possède pas l'exclusivité des relations avec le gouvernement fédéral et, qui plus est, la CMI n'est jamais un maître d'œuvre ; ce sont les provinces ou états qui agissent.
- Nature Québec / UQCN n'est pas convaincu à ce stade du besoin de songer déjà à des mesures visant à révoquer l'usage du critère « K ».
- Nature Québec / UQCN demande à savoir si la CMI désire écrire une nouvelle ordonnance.
- Nature Québec / UQCN est d'avis que le critère « I » (écoulement d'eau pour la partie québécoise du Saint-Laurent) de l'ordonnance d'approbation actuelle doit demeurer effectif.
- Nature Québec / UQCN est d'avis que la CMI ne peut et ne doit opérer un nouveau plan de régularisation « de facto » en temps réel ; les nouveaux plans suggérés doivent être examinés et opérés parallèlement au plan « opérationnel » 1958DD, en termes de

performance et d'impacts. De plus, pour chacun des plans optionnels, un suivi environnemental devra être élaboré.

- Nature Québec / UQCN se questionne sur les mesures d'urgence envisagées par la CMI advenant un impact imprévisible des variations climatiques autres que celles dans les séries étudiées. Le Québec est situé en aval et, dans ce dossier, sa survie économique (pour ne nommer que cela) dépend de la capacité de modéliser l'impensable, afin d'être proactif maintenant, et prévoir tous les intrants possibles, et non être en mode « réactif », sans préparation adéquate et équilibrée avec l'amont.
- Nature Québec / UQCN est d'avis que les plans envisagés (A+, B+, D+) auront un impact majeur sur le commerce de conteneurs sur le Saint-Laurent, que beaucoup de questions demeurent sans réponses et, en ce sens, des modélisations plus avancées qui tiennent compte du « zéro des cartes » doivent être réalisées parallèlement au plan actuel 1958DD.
- Nature Québec / UQCN est d'avis que la future composition « élargie » du Conseil international doit inclure des représentants ayant une vision générale globale du système, des représentants avec la vision systémique et opérationnelle des usages et des représentants de la société civile. Nature Québec / UQCN est d'avis qu'une représentation équilibrée du Québec, de l'Ontario et de l'état de New York doit prévaloir.
- Nature Québec / UQCN croit fermement qu'il est extrêmement important pour la CMI de ne pas retirer du service le plan 1958DD. Beaucoup d'expertises et d'investissements y ont été effectués et ce plan a été, à notre avis, injustement critiqué. Nature Québec / UQCN en est venu à cette conclusion, suite à sa participation aux travaux de l'étude en question.
- Les membres du Conseil international de contrôle ainsi que les équipes de soutien technique méritent beaucoup plus de reconnaissance pour les torts évités aux nombreux usagers dans chacun des secteurs concernés et pour les économies substantielles réalisées par leur sages et discrètes actions.
- Nature Québec / UQCN recommande la plus grande des prudences à la CMI en lui demandant respectueusement de choisir l'option du Plan 1958DD modélisé pour les années à venir.

CONCLUSION

Nature Québec / UQCN est d'avis qu'il n'y a pas péril en la demeure. Tous les usagers du système connaissent bien le plan actuel 1958D avec déviation (1958DD), et nous avons tout le temps requis afin de faire une transition intelligente, transparente, intégrante et respectueuse des capacités de chacun. La CMI doit saisir cette occasion, non pour répondre à une urgence interne ou à un lobby quelconque qui perdure, mais pour véritablement démontrer un leadership intelligent et respectueux des valeurs de tous les secteurs géographiques couverts.

La notion d'équité « amont-aval » est tout à fait pertinente dans cette étude et dans les prochaines décisions à venir. Rien actuellement ne démontre quoi que ce soit de « réel » et de « précis » pour le Québec, seul en aval à dépendre de tant de décisions et aux conséquences lourdes. Nature Québec / UQCN demande que cette notion soit clairement développée pour l'ensemble des secteurs géographiques.

Nous partageons tous ce système commun, nous ne voulons pas contribuer à le diviser sur diverses mesures d'adaptation ; c'est un engagement énoncé dès le tout début de notre participation à cette étude de cinq ans et nous y tenons. La CMI doit saisir cette opportunité afin de définir clairement cette notion pour assurer un avenir équitable pour l'ensemble des usagers où qu'ils soient situés.